



## Arrêté

### Portant permis de stationnement

#### Mairie de l'Île Bouchard

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur WINTERSTEIN Henri en date du 22 août 2022 qui souhaite effectuer des travaux de peinture par l'entreprise Alpha Peinture domiciliée au 27 route de Tours 37120 à CHAVEIGNES en occupant temporairement le domaine public au 6 rue de Beauvais 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### ARRÊTÉ :

##### Article 1

Le mardi 23 au vendredi 26 août 2022 de 8 heures à 18 heures, Monsieur WINTERSTEIN Henri est autorisé à procéder à des travaux de peinture par la société Alpha Peinture demeurant au 27 route de Tours 37120 à CHAVEIGNES au 6 rue de Beauvais 37220 à l'Île Bouchard.

##### Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'un emplacement de stationnement pour le véhicule de l'entreprise ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face pendant les travaux.

##### Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

##### Article 4

L'entreprise Alpha Peinture est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

##### Article 5

Madame Le Maire de l'Île Bouchard, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, Monsieur WINTERSTEIN Henri, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 2022-08-156	
PUBLIÉ LE	Le 22/08/2022
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
François De LAFORCADE

